



Annick GREMY

Mairie de GRIÈGES

Envoyé en préfecture le 21/11/2025

Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le 21/11/2015 SLO

ID : 001-210101796-20251118-202553-DE

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 18

" " en exercice : 18
" " qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 12 novembre 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRIEGES**

**SÉANCE du 18 NOVEMBRE 2025
2025 / 53**

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-huit du mois de novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GREMY, Maire.

Présents : Mme GREMY Annick, Mme SANDRIN Annie, M. CUERQ Raymond, Mme FILET Marie-Claude, M. LORIN Christian, Mme SANJUAN Catherine, Mme DESMARIS Ginette, M. DURAND Paul, M. LAMPS Arnaud, M. MANIGAND Hervé, Mme MATHEY Lucienne, Mme MERLE Fabienne, Mme MOLARD Cindy, M. PACCLOUD Christian.

Excusés : M. CHARVET Thierry, M. BONNOT Jean-Jacques, M. BOUQUET Frédéric, Mme PALLOT Irène.

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : VENTE PARCELLE C2625

Madame le Maire présente au Conseil le projet de vente de la parcelle cadastrée C2625, d'une superficie de 21m².

Il s'agit d'un terrain attenant à la parcelle actuellement cadastrée C2669, dont les propriétaires ont trouvé un acquéreur au prix de 84.46 € le m².

Celui-ci propose d'acquérir la parcelle C2625 au même prix, soit 1 773.66 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE la vente de la parcelle C2625 au prix de 1 773.66 €,

AUTORISE Mme le Maire, ou en cas d'empêchement, M. Thierry CHARVET, Maire-adjoint, à signer tout document à intervenir concernant cette vente.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Le Maire,

Annick GRÉMY